

ACCOMPAGNER LES MOBILITÉS DOUCES

Vélo, marche à pied... Les habitudes de déplacement évoluent avec une volonté de plus en plus marquée de privilégier les mobilités douces. Depuis plusieurs années, le Département de la Manche accompagne cette tendance à travers un Plan vélo volontariste et ambitieux. Celui-ci s'articule notamment autour du RCID, Réseau cyclable d'intérêt départemental*.

Sur le terrain, le Département, les intercommunalités, les communes et les représentants des usagers travaillent ensemble pour expérimenter des aménagements les plus adaptés possibles. C'est le cas avec la communauté de communes Granville Terre et Mer et les communes de Donville-les-Bains, Jullouville, Saint-Pair-sur-Mer et Carolles. Ici, les conseils municipaux ont pu proposer une nouvelle répartition des usages sur les voiries afin d'y intégrer les mobilités douces.

Dans ce secteur, des aménagements sont mis en place sur un tracé cyclable qui s'appuie sur la RD911 et des voies communales adjacentes. **Quatre tronçons ont été identifiés pour réaliser des tests d'aménagements.**

EXPÉRIMENTER POUR AJUSTER

Pour ces opérations, le Département et ses partenaires ont fait le choix d'**installations temporaires et réversibles**. En France comme à l'étranger, elles ont été très utilisées en juin 2020, à la sortie du confinement. Ce mode expérimental, qui a prouvé son efficacité avec des aménagements le plus souvent pérennisés, permet :

- d'agir plus rapidement,
- d'ajuster les aménagements,
- de tester en situation réelle les futures conditions de circulation,
- de remplacer ces installations tests par des aménagements définitifs, bénéficiant des éventuels ajustements permis par la phase de test.

Le mobilier temporaire est sobre, des bordures blanches sont privilégiées pour la séparation des voies. Ce mobilier aura ensuite vocation à être réutilisé sur d'autres opérations, puis recyclé.

à noter

Les travaux et l'acquisition de matériel sont financés par le Département, dans le cadre du Plan vélo. Les opérations sur les voies communales sont à la charge des communes.

* LE RCID, C'EST QUOI ?

Le Réseau cyclable d'intérêt départemental (RCID) vise à créer une continuité de déplacement doux sur le territoire, en s'appuyant sur un tracé longeant le littoral et de nouveaux axes transversaux.



CONTACTS

Mairie de Donville-les-Bains
97, route de Coutances

02 33 91 28 50

mairie@donville.fr
ville-donville-les-bains.fr

Mairie de Jullouville
Place René Joly

02 33 91 10 20

mairiejullou@orange.fr
jullouville.com

Mairie de Saint-Pair-sur-Mer
255, rue de la Mairie

02 33 50 06 50

mairie.stpair@wanadoo.fr
saintpairsurmer.fr

Mairie de Carolles
2, place de la Mairie

02 33 61 86 75

mairie.carolles@wanadoo.fr
carolles.fr



PLUS D'INFOS SUR
granville-terre-mer.fr/
deplacements



DONNEZ VOTRE AVIS SUR
manche.fr



PLAN VÉLO

AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

SUR LE TERRITOIRE DE GRANVILLE TERRE & MER

DONVILLE-LES-BAINS

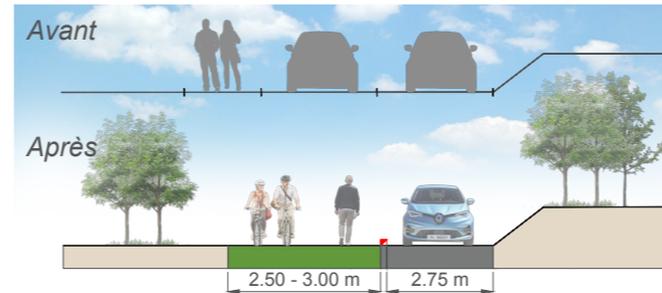




DES ESPACES REPARTAGÉS, APAISÉS ET SÉCURISANTS POUR TOUS LES USAGERS

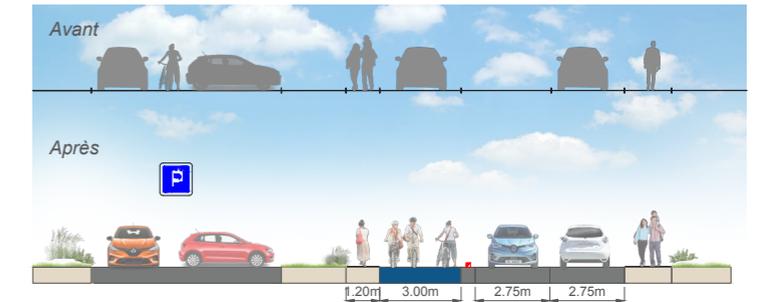
TRONÇON 1 Apaiser le secteur du front de mer

Où DONVILLE-LES-BAINS - RUE DE LA PLAGE
Entre la Thalasso/L'Ermitage au nord et la rue E.-M. Charles au sud
800 m
Le passage en sens unique de la rue du Nord vers le Sud et la réorganisation du stationnement permettent de réaliser une voie verte. Elle est séparée de la chaussée motorisée par une bordure basse.



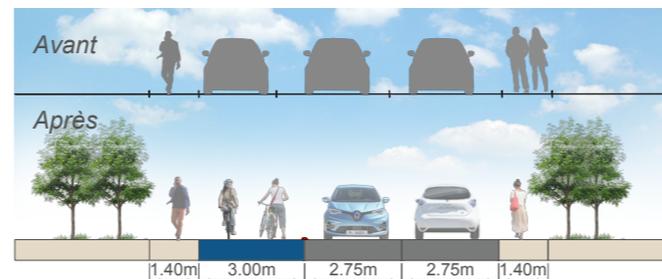
TRONÇON 3 Assurer la continuité cyclable en évitant la traversée de l'aire de stationnement

Où SAINT-PAIR-SUR-MER - RD 911
Du débouché de l'allée de la corniche au nord, à la rue de la Baume au sud
800 m
La grande largeur de la voie dédiée aux véhicules motorisés permet la création, sur ce tronçon, d'une piste cyclable bidirectionnelle. L'objectif : clarifier les espaces et sécuriser l'ensemble des usagers.



TRONÇON 2 Apaiser la circulation et aménager un espace dédié aux mobilités douces

Où JULLOUVILLE - RD 911
Du pont bleu au nord, à l'avenue des Minquiers au sud
1 200 m
L'objectif est de remplacer le stationnement le long de la rue par une piste cyclable bidirectionnelle. Le stationnement est reporté sur les rues adjacentes, où la circulation est apaisée et moins dense.



TRONÇON 4 Améliorer la liaison douce entre le bourg et la plage

Où CAROLLES - RD 911
Du chemin des pêcheurs au nord, au carrefour du chemin des pendants/route de la Mazurie au sud
500 m
L'espace central de la chaussée (zébras et tourne à gauche) est utilisé pour la circulation des véhicules motorisés. L'espace libéré permet la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, côté mer, repartageant les espaces.

